

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre le 4 novembre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 13

Nombre de Conseillers présents : 11  
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2024

**Présents** : Jacques BIDLALUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS – Emilie ENNELIN– Bernard AUGÉARD – Alain DALMAZZO — Marie-Christine LARTIGAU - Bernard VINQUOY–Claudine PERTUISOT–Bernard ESCHENBRENNER

**Absents** : Adèle COSTE - Fanny FULLOY (procuration à Jacques BIDLALUN) – Magali EYQUEM (procuration à Bernard VINQUOY) – Pauline PAUTHIER

**Secrétaire** : Claudine PERTUISOT

**D/ 62-11-24 Modification du tableau des effectifs**

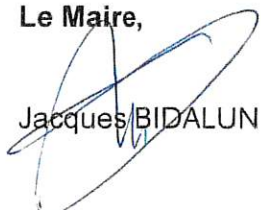
L'un des agents techniques vient d'obtenir l'examen professionnel d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

Il est proposé donc d'accepter la création d'un emploi au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2024. Le comité social territorial sera saisi afin de fermer l'emploi d'adjoint technique laissé vacant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la création d'un emploi au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2024 et saisira le comité social territorial afin de fermer l'emploi d'adjoint technique laissé vacant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,**

  
Jacques BIDLALUN



**La Secrétaire,**

  
Claudine PERTUISOT

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

18 NOV. 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre le 4 novembre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 13

Nombre de Conseillers présents : 11  
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2024

**Présents** : Jacques BIDLALUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS – Emilie ENNELIN– Bernard AUGÉARD – Alain DALMAZZO — Marie-Christine LARTIGAU - Bernard VINQUOY–Claudine PERTUISOT–Bernard ESCHENBRENNER

**Absents** : Adèle COSTE - Fanny FULLOY (procuration à Jacques BIDLALUN) – Magali EYQUEM (procuration à Bernard VINQUOY) – Pauline PAUTHIER

**Secrétaire** : Claudine PERTUISOT

**D/ 63-11-24 Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, pour la création, l'exploitation et l'entretien d'un ouvrage en enrochement sur le domaine public maritime de la commune de Soulac-sur-Mer – secteur de l'Amélie**

La communauté de communes Médoc Atlantique (CCMA) a déposé auprès de la DDTM une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports (CUDPM), afin de créer, exploiter et entretenir pour une période de 30 ans une digue venant relier l'actuelle digue de l'Amélie à l'ouvrage de protection situé au droit du camping Sandaya à Soulac. Cet ouvrage viendrait contribuer à la lutte contre le recul du trait de côte sur ce secteur fortement soumis à l'érosion. Sur la surface concernée par ces travaux (1.650 m<sup>2</sup>), le domaine public maritime naturel sera artificialisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DONNE un avis favorable à la demande déposée par la CCMA et AUTORISE M. le Maire à transmettre copie de la délibération à la DDTM.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,**

Jacques BIDLALUN



**La Secrétaire,**

Claudine PERTUISOT

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

18 NOV. 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre le 4 novembre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 13

Nombre de Conseillers présents : 11  
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2024

**Présents** : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS – Emilie ENNELIN – Bernard AUGÉARD – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU - Bernard VINQUOY–Claudine PERTUISOT–Bernard ESCHENBRENNER

**Absents** : Adèle COSTE - Fanny FULLOY (procuration à Jacques BIDLUN) – Magali EYQUEM (procuration à Bernard VINQUOY) – Pauline PAUTHIER

**Secrétaire** : Claudine PERTUISOT

**D/ 64-11-24 Groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes**

**Vu** le code de la commande publique,

**Considérant que** le terme du marché « MAINTENANCE DES FOYERS LUMINEUX DES COMMUNES - MARCHE N°27042020 », dont la commune est signataire, est fixé au 06 avril 2025,

**Considérant que** le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM) a décidé de constituer un nouveau groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes,

**Considérant que** la mission du SIEM consiste à assurer la consultation et sa publicité, l'animation de la commission d'appel d'offres spécialement constituée ; chaque membre du groupement de commandes signant et exécutant le marché pour ce qui le concerne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes porté par le SIEM
- **ADOpte** les documents de consultation des entreprises de ce marché,
- **DESIGNE** Alain DALMAZZO en tant que titulaire et Francis CAUDERLIER en tant que suppléant pour représenter de façon pleine et entière la municipalité au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) visée dans la convention de constitution du groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes et les autorise à signer tout document ayant trait à cette CAO,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer et à exécuter la convention de constitution du groupement de commandes et à signer tous les documents afférents à cette affaire, dont le marché à intervenir, pour ce qui le concerne.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,**

Jacques BIDLUN



**La Secrétaire,**

Claudine PERTUISOT



Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer  
Avis de réception de la Sous-Préfecture en date du

18 NOV. 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**DECISION MODIFICATIVE N° 4**  
**Virements de crédits**

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTES : Contre	0
Pour	13
Date de convocation :	28/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 4 novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jacques BIDLUN, Maire.

Objet : D/ 65-11-24 Décision modificative n°4 – budget général

Présents : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS – Emilie ENNELIN– Bernard AUGÉARD – Alain DALMAZZO — Marie-Christine LARTIGAU - Bernard VINQUOY–Claudine PERTUISOT–Bernard ESCHENBRENNER

Absents : Adèle COSTE - Fanny FULLOY (procuration à Jacques BIDLUN) – Magali EYQUEM (procuration à Bernard VINQUOY) – Pauline PAUTHIER

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement		15 000.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>15 000.00 €</b>
D 2131-108 : HOTEL DE VILLE		15 000.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>15 000.00 €</b>
D 65888 : Autres	15 000.00 €	
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>15 000.00 €</b>	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		15 000.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>15 000.00 €</b>

Signataires : PERTUISOT Claudine *secrétaire*

Certifié exécutoire par Jacques BIDLUN, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Le Verdon sur Mer, le 04/11/2024.

ont signé les membres présents  
pour extrait conforme  
Le Maire

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

18 NOV. 2024

**Jacques BIDLUN**  
MAIRE  
DU VERDON-SUR-MER

*Publié le 19 novembre*